

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges

ARRETE N° 71/2019
PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE
DE LA PRESIDENCE
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX À MONSIEUR CLAUDE GEORGE

REÇU LE :

10 SEP. 2019

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.1413-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017/03/17 en date du 28 février 2017 portant création et composition de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président ou son représentant désigné par lui, qui ne peut être membre de ladite commission,

Considérant que le Président, empêché, ne pourra présider la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 9 septembre 2019 à 9H00,

SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIE des VOSGES

ARRETE

ARTICLE 1 - Monsieur Claude GEORGE, Conseiller communautaire délégué au développement numérique, à l'innovation et aux partenariats, est désigné, en qualité de représentant du Président, pour présider la commission consultative des services publics locaux du 09 septembre 2019 concernant le choix du mode de gestion du service public de transport public urbain, périurbain et scolaire.

ARTICLE 2 - Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ARTICLE 3 - La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la communauté, notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges.

Notifié le :

Le Conseiller communautaire délégué,

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 04 septembre 2019

Le Président,

Claude GEORGE

David VALENCE